

Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation

COMMUNIQUE

Le Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation informe le public qu'à partir du **1^{er} Octobre 2023**, toutes les démarches et procédures s'agissant du recrutement d'ouvriers étrangers de l'Inde devront se faire uniquement sur le site suivant : <https://www.nsdccjobx.com>.

Ce changement survient à l'issue d'un accord bilatéral entre Maurice et l'Inde, et les deux parties ont convenu que la *National Skill Development Corporation* (NSDC), une institution opérant sous le Ministère du Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat (Inde) et Business Mauritius apporteront leur collaboration pour le recrutement de la main d'œuvre indienne.

Après l'exercice de sélection des ouvriers, les employeurs devront faire leur demande pour un permis de travail auprès du Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation sur la plateforme NELS (***National Electronic Licensing System***).

A noter que cette décision concerne tous les secteurs d'activités et toutes les catégories d'ouvriers.

18 Septembre 2023